

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale
bate de reception.	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PRO	1. Intitulé du projet TECTION DES FORAGES DE : MARGAUX - LE STADE & ARSAC - LE COMTE
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE GERARD DUBO - PRESIDENT
RCS / SIRET 2 4 3 3 0 1 4	4 7 0 0 0 6 2 Forme juridique EPCI
	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17.b	Les forages "Le Stade" et "le Comte" sont en service respectivement depuis 1962 et 1977. Ils captent la nappe de l'Eocène moyen Déficitaire. Les communes d'Arsac et Margaux sont en ZRE mais pour la nappe Oligocène et pas la nappe Eocène.
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven Site du forage Le Stade à Margaux : * Pas de travaux sur le forage ou l'unité de * Renforcement de la sécurité d'accès au f l'hydrogéologue agréé dans le cadre de l'i	e traitement/stockage orage par la mise en place d'une clôture supplémentaire demandée par
Site du forage Le Comte à Arsac : * Pas de travaux prévus	tiske Arc eup mille in Brein 95 segan stift, geup palchtift nemedre hittind. The frement - 10 The only time volgrund research and time and only in your miller and the second only in your miller and the second only in some set to be a fine set t
tronshalbred enablipskib sprab ord A suspendiord	

4.0 Objectify du mariet
4.2 Objectifs du projet L'objectif de la demande est de régulariser la situation des forages d'eau potable actuellement exploités pour la distribution par la CDC Médoc Estuaire (anciennement SIEA Arsac Margaux-Cantenac Soussans sur les communes concernées)
Régularisation de l'autorisation de prélèvement, instauration des périmètres de protection et mise en enquête publique.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Pas de travaux pour le forage d'Arsac
Pour le forage de Margaux , une clôture supplémentaire sera positionnée pour limiter les accès au forage, bâche de stockage et réservoir sur tour.  4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En phase d'exploitation, les prélèvements demandés sont ceux actuellement en place :
Arsac Le Comte - 100 m3/h - 2000m3/j - 550.000 m3/an Margaux Le Stade - 72 m3/h - 1440m3/j - 550.000 m3/an
Prélèvement maximal demandé sur la ressource Eocène Centre : 550.000 m3/an (pour l'ensemble des forages de l'Eocène de l'ancien SIEA Arsac Margaux-Cantenac Soussans)
L'exploitation actuelle ne sera pas modifiée :
-Pompage
- Traitement de déferrisation (biologique à Margaux et Physico-chimique à Arsac)

- Traitement de delensation (biologique a Margaux et Physico-chimique à Arsac)
   Traitement du fluor par Alumine activée ( Margaux uniquement)
   Désinfection au chlore (eau de javel)
   Stockage avant mise en distribution ( bâche puis reprise vers Château d'eau à Margaux / Stockage direct dans le château d'eau à Arsac)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).										
NB: dossier mené conjointement avec la demande d'autorisation pour un nouveau forage situé à l'Oligocène sur la commune										
d'Arsac. (Forage F14) - formulaire cas par cas spécifique										
DUP Code de la Santé publique pour l'établissement des périmètres										
Autorisation sanitaire de création du ca Autorisation de prélèvement Code de l'		té Publique								
Mise en enquête publique Code de l'exp		ent								
	vise en enquete publique coue de l'expropriation et coue de l'Environnement									
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opérati	on - préciser les unités de mesure utilisées								
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)								
Aucun changement dans l'emprise des	forages existants									
Superficie de la parcelle (Margaux) ; Pér	imètre de protection immédiat	853m²								
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)										
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long°'" Lat°'"								
Forage le Stade - Margaux Cours de la Marne	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	)								
33460 Margaux	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,									
Parcelle cadastrale 427	38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de									
WGS84 Latitude 45.03740191 45°2'14"N	l'environnement :									
Long0.68111439 0°40'52"O	Point de départ :	Long°'"_ Lat°'"_								
	Point d'arrivée :	Long°'" Lat°'"_								
Forage Le Comte - Arsac	Communes traversées :									
Allée du Comte 33460 Arsac										
WGS84										
Latitude 44.9763853 44°58'34"N										
Long0.71239761 0°42'44"O										
		96 14 (1823-1941)								
Jo	pignez à votre demande les ann	exes n° 2 à 6								
4.7.61										
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'obiet d	ge existant? Oui Non X								
environnementale ?		Oui Non								
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les									
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	orojet et									
ilidiquez a quelle dale il a ele auto	1120 (									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Arsac - Dord Sud-Médoc/Presqu'île Ambès (Inondation) / Approuvé le 24/10/2005 Margaux - Sud-Médoc/ Presqu'île Ambès (Inondation) / Approuvé le 24/10/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Nappe Oligocène
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	$\boxtimes$		Objet de la demande
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?	<b>.</b>	X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

0. 1	Le projet envisage est-il sosceptible	a avoil les illelactices florables se	JIV GIIII G
Ve	uillez compléter le tableau suivant :		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'objet de la demande est la régularisation des forages existants et qui prélèvent sur l'Eocène: Arsac Le Comte - 100 m3/h - 2000m3/j - 550.000 m3/an Margaux Le Stade - 72 m3/h - 1440m3/j - 550.000 m3/an Prélèvement maximal demandé sur la ressource Eocène Centre : 550.000 m3/ an (pour l'ensemble des forages de l'Eocène de l'ancien SIEA Arsac Margaux- Cantenac Soussans) Il n'est demandé aucune modification des prélèvements existants
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	$\boxtimes$	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
001	Non X 31 001, decin	7e2 le30	quelles	
100000000000				restricted and being part attaining all ten place a continues to be zone illeg abroubtive en l Contractive to disease regard also be part to 1020 1037 for the 2016 1037 for the 2016 1037 for the 2016 1037
alvaconaces				energians) Le come pous la marella cardia probablion de se anne d'argidencon remové y
				de la comprehensi modificament e soupra estat a cotta incomprendi p
				no diario- e e di fonteo e uo 1887 60, Los noncos se mie ndi . Los mais estimate a someoni do selo congesta e diario de la composició de la composició de la composició de la
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des négatifs notables du projet sur l'enviro une annexe traitant de ces éléments	onnement ou la santé hu		
une annexe iraliani de ces elemenis,			

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Ce dossier pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car il constitue une régularisation d'une situation existante et ne prévoit aucun travaux hormis des travaux de sécurisation de l'accès au site du forage de Margaux.

Les volumes prélevés sont maintenus tels qu'ils ont été inscrits dans l'autorisation global de prélèvement Arrêté n° SNER/2010/12/08/94 du 11/01/2011 et des arrêtes préfectoraux d'exécution de ces forages (02/12/1976 - Arsac et 21/08/1961-Margaux)

Aucune zone naturelle ou de protection ne se situe dans l'environnement des 2 forages concernés par la présente demande.

#### 8. Annexes

0.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - $\mathbf{non}$ publié ;	$\boxtimes$
2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7

Dossier d'étude d'impact réalisé dans le cadre du dépôt d'un dossier provisoire à destination de l'hydrogéologue agréé (dossier relatif aux forages existants Le Stade et le Comte + nouveau forage La Lande d'Arsac à Arsac - voir demande cas par cas spécifique)

Annexe 8

Evaluations des risques de dégradation de la qualité de l'eau

Annexe 9

Avis de l'hydrogéologue agréé

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Arsac

lo Avril 618

Signature

6 DUBO

11/11

